

Image not found or type unknown



## Location et non respect du RGPD

Par **riad8869**, le **26/01/2022** à **01:20**

Bonjour,

Mon ancien bailleur a transmis mon dossier de location (pour la gestion) à une tierce personne sans mon consentement et sans même mentionné ceci dans le contrat de location. Le pire est que cette personne m'a demandé de ne plus m'adresser directement au bailleur alors que cette même personne ne signais même pas ses mails !

Pour plusieurs raisons (un historique bien chargé), je veux porter plainte pour non respect du RGPD.

Je suis même prêt à voir un avocat pour une action judiciaire, y a t il des avocats spécialisés RGPD entre particuliers ?

Que me conseillez-vous de faire ? Pensez-vous qu'une action judiciaire pourra aboutir ?

Merci par avance.

Par **janus2fr**, le **26/01/2022** à **08:09**

Bonjour,

Difficile de comprendre...

Pourquoi parlez-vous de "votre ancien bailleur", vous n'êtes plus locataire ou cette personne a vendu le bien qu'elle vous louait ?

Ensuite vous lui reprochez d'avoir transmis votre dossier à son mandataire (je suppose que c'est son mandataire) pour la gestion, la gestion de quoi, de votre location ? Si c'est le cas, il en avait tout à fait le droit...

Par **riad8869**, le **26/01/2022** à **14:02**

Bonjour,

Merci de la réponse.

Oui je ne suis plus locataire.

Oui c'était pour la gestion de la location. Un mandataire qu'il n'a jamais vraiment mandaté (de manière officiel au moins), c'est avec le bailleur que j'ai signé le contrat de location et à aucun moment il a cité ce mandataire ni parler de mandataire, et je le redis une nouvelle fois, cette personne ne sait même pas présenté et n'a jamais signé un mail, c'est à dire qu'il ne m'a même pas transmis son nom ! Alors que le bailleur lui a transmis mes données personnelles.

Par **janus2fr**, le **26/01/2022** à **14:58**

[quote]

c'est avec le bailleur que j'ai signé le contrat de location et à aucun moment il a cité ce mandataire ni parler de mandataire

[/quote]

Le bailleur a le droit de confier la gestion de sa location à un mandataire en cours de bail, comme il a le droit de changer de mandataire ou encore de reprendre la gestion par lui-même. Le locataire n'a pas son mot à dire sur ce point.